

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** UDC, par Jérôme Desmeules et Damien Raboud (suppl.)  
**Objet** Procédure de nomination d'un nouveau préposé à protection des données et à la transparence: Qui a peur de Sébastien Fanti?  
**Date** 14.05.2018  
**Numéro** 7.0079

---

## **Actualité de l'événement**

La presse s'est faite écho tout récemment du renouvellement du mandat de préposé cantonal à la protection des données et de la publication d'annonces dans la presse spécialisée

## **Imprévisibilité**

Il était imprévisible que nous publions des annonces au-delà du simple Bulletin officiel du Canton, alors que nous avons un titulaire en fonction et que nous ne renouvelons pas son poste dans l'urgence

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Un tel procédé, sans autres explications, jette le discrédit sur la fonction et le travail du préposé et donne l'impression que le Parlement ne lui fait pas confiance

La presse nous informe que le Parlement a lancé une procédure d'appels à candidatures pour le renouvellement du mandat de préposé cantonal à la protection des données et à la transparence.

Si le renouvellement de ce mandat impose certainement une publication au Bulletin officiel, le fait d'aller passer des annonces dans des revues spécialisées nous interroge.

D'aucuns pensent que le préposé en fonction actuellement, Me Sébastien Fanti, est trop visible. Certains pensent probablement aussi que ce dernier malmène certains ministres, en réclamant cette transparence auquel notre population a droit, mais qui fait toujours largement défaut dans notre canton.

## **Conclusion**

Nous demandons à la présidence du Parlement de répondre aux questions suivantes:

- Est-il habituel, lors du renouvellement d'une fonction, de publier des annonces dans des revues spécialisées? Quel est le coût de telles annonces?
- Un tel procédé avait-il été employé lors du précédent renouvellement de la fonction?
- La présidence n'est-elle pas d'avis qu'une telle méthode peut passer une pour acte de défiance face au préposé actuel?
- Est-ce qu'une telle manière de faire est un moyen de mettre la pression sur le préposé actuel, qui a dû intervenir sur de nombreux dossiers sensibles (Mercure, Infomed,...)?
- Alors que le président de la commission cantonale de protection des données déclare que le budget du préposé devrait être augmenté pour s'approcher du demi-million de francs, ne devrions-nous pas, en tant que Parlement, nous satisfaire que le préposé actuel ait réussi à accomplir son mandat avec seulement 100kCHF de budget?